

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni le 24 septembre 2024 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 11**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée.

**ABSENTS EXCUSÉS : 5**

- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, personne qualifiée, pouvoir donné à Mme DOLLÉ.

**ABSENT : 1**

- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal.

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

**N°DS20240902**

## **FINANCES : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Comme chaque année, le CCAS, pour ses besoins de financement, a lancé une consultation auprès de ses partenaires bancaires dans le but d'obtenir une ligne de trésorerie d'un montant de 700 000€.

Deux établissements bancaires ont répondu :

- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Epargne

Les offres portent sur l'intégralité du montant demandé.

Après analyse, l'offre de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante :

- Taux Euribor 1 semaine 3.518% + 0.50%
- Commission d'engagement : 0.10% de la ligne
- Commission de non-utilisation : 0.05% de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage
- Commission de gestion : 150€

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

➔ **DE RETENIR** la proposition de la Caisse d'Epargne,

➔ **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer tous les documents relatifs au renouvellement de la ligne de trésorerie.

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)